

## NOTICE D'EMBALLAGE

THYMOVAR 15 g ad us. vet., plaquettes d'évaporation pour abeilles mellifères

### 1 NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Andermatt BioVet AG, Stahlermatten 6, CH-6146 Grossdietwil

### 2 DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

THYMOVAR 15 g ad us. vet., plaquettes d'évaporation pour abeilles mellifères

### 3 LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Une plaquette d'évaporation contient:

**Substance active :** Thymol 15 g

**Autre ingrédient :** plaques d'éponge en cellulose

### 4 INDICATION(S)

Pour le traitement de la varroase chez les abeilles mellifères.

### 5 CONTRE-INDICATIONS

Thymovar ne doit pas être utilisé à des températures inférieures à 15°C ou supérieures à 30°C.

### 6 EFFETS INDÉSIRABLES

Il arrive que les abeilles déplacent les réserves de nourriture situées directement sous les plaquettes.

En cas d'effets indésirables, il convient de contacter le conseiller apicole ou l'inspecteur des ruchers.

### 7 ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Abeilles mellifères (*Apis mellifera*)

### 8 POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Appliquez par températures journalières maximales entre 15 et 30 °C.

| Type de ruche                             | Plaquettes de THYMOVAR |                  |
|---|------------------------|------------------|
|   | 1ère application       | 2ème application |
| Ruchettes et Miniplus / corps             | ½*                     | ½*               |
| Ruche suisse,<br>Zander (ruche à 1 corps) | 1                      | 1                |
| Dadant                                    | 1 ½*                   | 1 ½*             |
| Zander (ruche à 2 corps)                  | 2                      | 2                |

\* Les plaquettes peuvent être découpées avec des ciseaux.

Le traitement s'effectue après la récolte du miel de forêt. Au plus tard début août, la première application consiste à placer les plaquettes sur les cadres supérieurs du couvain (voir au fond). Fermez la ruche et s'assurer qu'un espace d'au moins 5 mm (idéalement 10 mm) existe entre les plaquettes et le couvre-cadres afin que le thymol puisse s'évaporer librement. Ne pas recouvrir directement les plaquettes avec une feuille plastique.

Les fonds grillagés doivent être fermés avant le traitement.

**Après 3–4 semaines**, il faut enlever les plaquettes. Au même moment, ou **au plus tard jusqu'à mi-septembre**, il faut placer les plaquettes pour la deuxième application. Retirez les plaquettes après 3–4 semaines.

## 9 CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

La meilleure efficacité est obtenue lorsque les températures journalières maximales sont comprises entre 20 et 25 °C. Si les températures moyennes durant le traitement baissent pour une durée prolongée en-dessous de 15 °C, l'efficacité du traitement diminue. De la même manière, par des températures supérieures à 30 °C, peut s'évaporer trop vite et avoir un effet négatif sur les abeilles (p. ex. pillage).

Dans un rucher, il est important de traiter toutes les ruches simultanément pour éviter des pillages. Il est recommandé d'effectuer une partie du nourrissage avant le traitement. Si pendant le traitement le nourrissage n'est plus accepté, il est conseillé de finir le nourrissage hivernal entre les deux applications. Si le nourrissage a lieu pendant le traitement, les plaquettes doivent être placées aussi loin que possible du nourrisseur.

Quand bien même sur l'ensemble se révèle efficace, on ne peut pas compter sur une efficacité suffisante dans toutes les colonies. C'est pourquoi il convient de procéder à un contrôle de la chute naturelle des acariens sitôt le traitement clos sur une période de deux semaines.

**Si la chute naturelle n'est pas contrôlée ou si elle s'avère supérieure à un varroa par jour, un traitement d'hiver s'impose en novembre-décembre (p. ex. OXUVAR ou VARROXAL).**

## 10 TEMPS D'ATTENTE

Aucun temps d'attente n'est nécessaire pour le miel provenant de ruches correctement traitées. Lors de la récolte du miel de printemps, les cadres de couvains ne doivent pas être extraits.

## 11 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver en dessous de 30°C. Protéger des rayons du soleil et du gel.

## 12 MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible : Les abeilles supportent très bien la concentration de thymol émise par les plaquettes, alors qu'elle s'avère être très toxique pour les varroas.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux : Éviter le contact avec la peau et avec les yeux (travailler avec des **gants** !). Ne pas avaler.

## 13 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas utiliser des sachets entamés et/ou périmés mais les éliminer dans les ordures ménagères.

## 14 DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

25.04.2023

## 15 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Emballages autorisés :

- sachet de 2 plaquettes
- sachet de 2x5 plaquettes

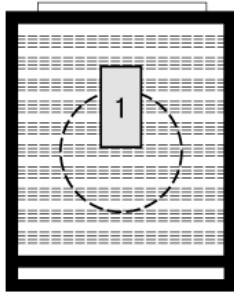
Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Catégorie de remise D: remise en ordonnance sur conseil spécialisé

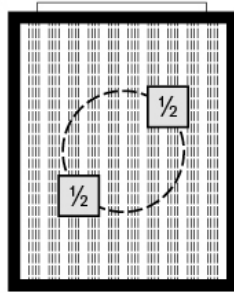
Swissmedic 52449

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

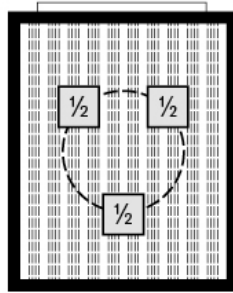
Disposition des plaquettes



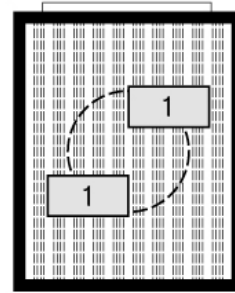
Ruche suisse



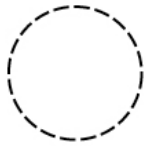
Zander  
(ruche à 1 corps)



Dadant



Zander  
(ruche à 2 corps)



Couvain



Plaquettes